

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D12 - « Entendez-vous le souffle des pierres ? », concert du samedi 29 juin 2024
à l'Abbaye royale - Convention de partenariat**

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20240627-2024_06_D12-DE

AR Préfecture le 28 juin 2024

et par publication dématérialisée le 28 juin 2024

D12 - « Entendez-vous le souffle des pierres ? »
Concert du samedi 29 juin 2024 à l'Abbaye royale -
Convention de partenariat

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des animations estivales 2024, une convention de partenariat tripartite entre l'association « À Portée de Voix », l'ensemble vocal féminin « Les Voix Romanes » et la Ville de Saint-Jean-d'Angély est proposée afin d'accueillir le spectacle musical, visuel et sonore « Entendez-vous le souffle des pierres ? », le samedi 29 juin 2024 à 21 h à l'Abbaye royale.

Afin de faciliter la réussite de cet évènement, cette convention prévoit que :

- les deux associations « À Portée de Voix » et « Les Voix Romanes » financent le coût du spectacle, les frais de déplacement des choristes, musiciens et intervenants, la communication et l'assurance ;
- les deux associations « À Portée de Voix » et « Les Voix Romanes » assurent la logistique technique du concert ainsi que la vente des billets d'entrée (12 € / gratuit pour les moins de dix ans) ;
- la Ville de Saint-Jean-d'Angély facilite les répétitions et le spectacle en mettant à disposition les lieux concernés de l'Abbaye royale et prene en charge les droits de SACEM et le verre de l'amitié à l'issue de la représentation.

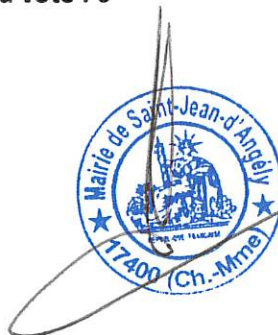
Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat tripartite ci-jointe avec les associations « À Portée de Voix » et « Les Voix Romanes » ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.